

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE CUERS
SEANCE DU 5 JUIN 2026**

CONSEILLERS
MUNICIPAUX 33
MEMBRES EN
EXERCICE 33
PRESENTS OU
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, **Mme LEROY** Bénédicte, **M. DAUMAS** Robert, **Mme SAMAZAN** Léa, **M. OLIVIERI** Christophe, **Mme GAUTIER** Denise, **M. LUPI** Robert, **Mme BRUNO** Laëtitia, **M. LANDA** Jean-Claude, **Mme LUCIANI** Yolande, **M. DELVALEE** Philippe, **M. DELCAMPE** Raymond, **Mme NOEL** Régine, **M. VALENTIN** Pierre, **Mme BACCINO** Véronique (départ à 18h22 procuration à M. MICHEL Robert), **M. MICHEL** Robert, **Mme LAFAY** Valérie, **M. KAUPP** Philippe, **Mme WOZNIAK** Frédérique, **Mme LUCIANI** Valérie, **M. DELVALEE** Stéphane, **Mme FAUCHER** Aurore, **Mme LE BORGNE-CAPRARO** Stéphanie, **M. GARCIA** Matthieu, **M. GONCALVES** Florian, **M. CRETE** Christophe, **Mme CHORDA-AMBROGIO** Séverine, **Mme CORNET** Ingrid, **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

ETAIENT REPRESENTES :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme BRAYDA Frédérique procuration à **M. OLIVIERI** Christophe,
M. DONATI Bruno (arrivé à 18h10) procuration à **M. LUPI** Robert,
M. CANEPARO Francis procuration à **M. CRETE** Christophe,
Mme LEGOND Chloé procuration à **M. CHABLE** Pierre-Laurent,

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme WOZNIAK Frédérique a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2121-22,
VU la délibération n°2026/06/01 portant création des commissions municipales permanentes,

CONSIDERANT que pour la bonne administration de la Commune, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres des commissions municipales permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal ;

Mme LEROY - RAPPORTEUR, expose à l'assemblée que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précise que la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Chacune des trois commissions est composée de 6 membres.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est rappelé que si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prendront effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en sera donné lecture par le président de l'assemblée délibérante conformément à l'article L 2121-21 du CGCT.

Il convient donc à présent de procéder, à titre permanent, à l'élection des membres de ces commissions au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal la constitution d'une liste unique qui permettra ainsi l'expression pluraliste des élus afin que tous les groupes puissent être représentés.

Pour la Commission N°1 - Administration Générale/ Ressources Humaines/ Communication, sont proposés comme membres :

- ❖ **Mme BRAYDA** Frédérique
- ❖ **Mme SAMAZAN** Léa
- ❖ **M. LANDA** Jean-Claude
- ❖ **Mme LUCIANI** Yolande
- ❖ **M. GONCALVES** Florian
- ❖ **M. CANEPARO** Francis

Pour la Commission N°2 - Finances / proximité / sécurité / Famille-Loisirs sont proposés comme membres :

- ❖ M. DELVALEE Philippe
- ❖ Mme GAUTIER Denise
- ❖ Mme LEROY Bénédicte
- ❖ M. LUPI Robert
- ❖ M. OLIVIERI Christophe
- ❖ Mme LEGOND Chloé

Pour la Commission N°3 - Développement et Aménagement du Territoire / Travaux sont proposés comme membres :

- ❖ M. DAUMAS Robert
- ❖ M. KAUPP Philippe
- ❖ M. DONATI Bruno
- ❖ Mme BRUNO Laetitia
- ❖ M. LUPI Robert
- ❖ M. CRETE Christophe

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

DECIDE la constitution d'une liste unique et de voter à mainlevée.

Ont été élus pour siéger en tant que membres :

- **COMMISSION n°1 - Administration Générale/ Ressources Humaines/ Communication**

- ❖ Mme BRAYDA Frédérique
- ❖ Mme SAMAZAN Léa
- ❖ M. LANDA Jean-Claude
- ❖ Mme LUCIANI Yolande
- ❖ M. GONCALVES Florian
- ❖ M. CANEPARO Francis

- **COMMISSION n°2 - Finances / proximité / sécurité / Famille-Loisirs**

- ❖ M. DELVALEE Philippe
- ❖ Mme GAUTIER Denise
- ❖ Mme LEROY Bénédicte
- ❖ M. LUPI Robert
- ❖ M. OLIVIERI Christophe
- ❖ Mme LEGOND Chloé

COMMISSION n°3 - Développement et Aménagement du Territoire / Travaux

- ❖ M. DAUMAS Robert
- ❖ M. KAUPP Philippe
- ❖ M. DONATI Bruno
- ❖ Mme BRUNO Laetitia
- ❖ M. LUPI Robert
- ❖ M. CRETE Christophe

Il est précisé que les commissions seront présidées par M. le Maire.

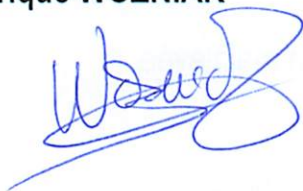
DECIDE DE DESIGNER les membres des commissions municipales tels qu'issus des opérations de vote.

DECIDE D'AUTORISER M. le Maire à saisir la Commission ainsi constituée et de convoquer ses membres.

AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

La secrétaire de séance,

Frédérique WOZNIAK



Le Maire,



Bernard MOUTTET

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte
reçu par le représentant de
l'Etat le 09/06/26 et
publié ou notifié le 10/06/26



Le Maire